

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 383

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Substituer aux deux dernières phrases de l'alinéa 302 la phrase suivante :

« Le crédit d'impôt recherche (CIR) est supprimé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le Crédit Impôt Recherche (CIR).

Le CIR est en 2020 la première dépense fiscale du budget de l'État, avec un coût qui devrait dépasser les 6,5 milliards d'euros.

Pour quel résultat ? Plafonné au niveau d'une filiale mais pas au niveau du groupe, il est souvent utilisé dans des montages d'évasion fiscale : les groupes l'utilisent, puis cèdent leurs brevets à une de leurs filiales établie dans un paradis fiscal et déduisent des redevances de leur bénéfice imposable en France.

Prenons l'exemple des laboratoires pharmaceutiques. Sanofi bénéficie au titre du CIR d'un crédit d'impôt annuel de 150 millions d'euros. Cela représente un manque à gagner sur 10 ans de 1,5 milliard d'euros pour l'État. Pourtant en 10 ans les effectifs de recherche et développement de Sanofi en France sont passés de 6300 à 3800 en 2019 et en pleine crise sanitaire, le groupe annonce de nouvelles suppressions d'emplois. En réalité, Sanofi dépense une grande partie des sommes publiques perçues pour de l'achat de brevets et verse plusieurs milliards d'euros par an à ses actionnaires... Les grandes avancées thérapeutiques semblent principalement issues de la recherche

publique (bedaquiline, zolgensma, etc.), et les bénéfices sont reversés de façon abusive aux laboratoires privés. Les risques représentés par la recherche sont donc publics, socialisés, et les profits privatisés. Le ruissellement n'a pas eu lieu, en matière de développement de la recherche.

Nous rappelons également qu'en 2015, sur 14 000 entreprises ayant bénéficié du Crédit Impôt Recherche, 42 grandes entreprises (soit 0,3 % des bénéficiaires) se sont accaparées à elles seules 31 % des créances du CIR. Pourtant, un rapport sénatorial montrait que 80 % des créations d'emploi en R&D se faisaient dans des entreprises de moins de 500 salariés.

Nous souhaitons donc supprimer le Crédit Impôt Recherche, une niche fiscale coûteuse et inefficace.